

ARRÊTÉ



Soisy

SOUS-MONTMORENCY

**Affaires Juridiques
AB/JBC**

2026-n°028

PRIS LE 15 AVR. 2026

**OBJET : Délégation de fonctions et de signature à Madame Rachel ADELAÏDE, 8^{ème}
Adjointe au Maire**

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2122-18 à L2122-23,

VU la délibération n°2026-03-27/02 du Conseil municipal du 27 mars 2026, fixant à 9 le nombre d'adjoints au Maire,

VU le procès-verbal d'élection du Maire et des adjoints du 27 mars 2026,

VU la délibération n°2026-03-27/05 du Conseil municipal du 27 mars 2026 portant délégation de compétence du Conseil municipal au Maire,

CONSIDERANT que le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions,

CONSIDERANT la nécessité, pour la bonne marche de l'administration communale de déléguer à Madame Rachel ADELAÏDE, 8^{ème} Adjointe au Maire, un certain nombre d'attributions en matière d'action sociale, de politique de la ville et de petite enfance

ARRÊTÉ

Article 1 : Madame Rachel ADELAÏDE, 8^{ème} Adjointe au Maire, est chargée, sous ma surveillance et ma responsabilité des missions en lien avec l'action sociale, la politique de la ville et la petite enfance.

Délégation de fonctions lui est donnée dans ces domaines, et notamment pour :

- Les actions en lien avec la Convention territoriale globale (CTG) en partenariat avec la Caisse d'Allocations familiales (CAF)
- Les relations avec la crèche collective, la crèche familiale, la crèche Santé Bonheur d'Enghien et la halte-garderie, notamment les questions en lien avec l'attribution des places en crèche et le développement des structures d'accueil
- L'action en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle
- Les actions humanitaires et caritatives
- Les relations avec les associations et les organismes extérieurs directement liés à la délégation
- La protection maternelle et infantile
- L'aide sociale légale et l'action sociale facultative en lien avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- Les relations avec la Direction de l'action sociale, les deux centres sociaux municipaux, le service politique de la ville et le service prévention spécialisée
- Le logement :
 - o Gestion des demandes et attributions des logements contingentés (gestion en flux) et des logements issus du parc locatif communal
 - o Représentation de la ville dans les commissions d'attribution de logements
 - o Relation avec les bailleurs sociaux

Commune de Soisy-sous-Montmorency
Accusé de réception en préfecture
095219505889-20260415-JUR2026AB028-AU
Date de réception préfecture : 15/04/2026

Madame Rachel ADELAÏDE, 8ème Adjointe au Maire assurera dans ces domaines la représentation du Maire et les relations avec les différents interlocuteurs de la commune, avec le concours des services municipaux intéressés pour, notamment :

- Définir, mettre en place et évaluer les politiques publiques de la ville dans chacun des domaines de sa délégation ;
- Contrôler l'exécution des délibérations du Conseil Municipal et des décisions du Maire prises dans chacun des domaines de sa délégation ;
- Représenter la ville auprès des partenaires institutionnels, organismes et associations afférents aux différents secteurs de sa délégation ;
- Définir les programmes de développement, d'aménagement, d'entretien de réhabilitation des bâtiments et équipements des services concernés par les champs de compétence de sa délégation, et en suivre l'exécution des travaux ;
- Définir et suivre le programme des actions et manifestations mises en œuvre par les services municipaux en faveur de chacun des domaines de sa délégation ;
- Coordonner, fixer et suivre l'ensemble des moyens nécessaires à la réalisation de ces actions et manifestations ;
- Être l'interlocuteur des habitants pour toutes questions en lien avec chaque domaine de sa délégation ;
- Recevoir les usagers et répondre à leurs demandes et courriers ;
- Définir les orientations et arbitrages permettant d'établir les budgets des services relevant de sa délégation.

Article 2 : Il est également donné délégation à Madame Rachel ADELAÏDE pour signer tous documents, courriers, actes, attestations et arrêtés liés aux fonctions énoncées ci-dessus.

Article 3 : Tout document présenté à sa signature et relevant des fonctions énoncées à l'article 1 du présent arrêté devra préalablement recueillir le visa de la Direction générale des Services de la Ville et être précédé de la mention suivante :

Rachel ADELAÏDE,

Adjointe au Maire

Déléguée à l'action sociale, à la politique de la ville et à la petite enfance

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Rachel ADELAÏDE, ses délégations seront exercées par le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, par un adjoint, dans l'ordre des nominations, et à défaut d'adjoint, par un conseiller municipal désigné par le conseil, ou à défaut, pris dans l'ordre du tableau.

Article 5 : Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le registre des arrêtés et notifié à l'intéressée.

Article 6 : Le présent arrêté sera transmis :

- à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles,
- à Madame la Comptable assignataire de Montmorency


Le Maire
Nicolas NAUDET



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 15 AVR. 2026

Mis en ligne et/ou notifié le : 15 AVR. 2026

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le 15 AVR. 2026

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20260415-JUR2026AR028-AU
Date de réception préfecture : 15/04/2026